



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° I

SÉANCE N° 529 DU 24 JUIN 2024

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LAVAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COMITÉS DE JUMELAGE LAVALLOIS ET DE L'ASSOCIATION LAVAL INTERJUMELAGES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon (à partir de 19 h 05), Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 24), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 38), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Geneviève Pham-Sigmann (jusqu'à 19 h 05), Michel Neveu a donné pouvoir à Éric Paris, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière et Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul.

Était excusé

Henri Renié, conseiller municipal.

Lucile Périn et Bruno Flécharde sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 26 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 24 JUIN 2024

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE LAVAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COMITÉS DE JUMELAGE LAVALLOIS ET DE L'ASSOCIATION LAVAL INTERJUMELAGES

Rapporteur : Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L1115-1,

Considérant que les comités de jumelage Laval-Boston, Laval-Mettmann, Laval-Gandia, Laval-Lovech, Laval-Suceava ; le Comité de jumelage-coopération Laval-Garango ; ainsi que les associations Laval-Québec, Laval-Grèce, Mayenne-USA et Laval Interjumelages, contribuent à animer les jumelages et coopérations conclus par la ville de Laval avec ses collectivités partenaires,

Que la ville de Laval souhaite soutenir leurs initiatives,

Que la convention qui lie la ville de Laval à ces associations prévoit la désignation de représentants de la municipalité en tant que membres de droit, au sein de leurs conseils d'administration respectifs,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Madame Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée à la vie associative et aux relations internationales, est désignée en tant que représentante titulaire de la ville de Laval au sein des conseils d'administration des comités de jumelage Laval-Boston, Laval-Mettmann, Laval-Gandia, Laval-Lovech, Laval-Suceava ; du comité de jumelage-coopération Laval-Garango ; ainsi que des associations Laval-Québec, Laval-Grèce, Mayenne-USA et Laval Interjumelages.

Article 2

Monsieur Georges Poirier, adjoint au Maire délégué à la vie quotidienne et citoyenne, est désigné en tant que représentant suppléant de la ville de Laval au sein des conseils d'administration des comités de jumelage Laval-Boston, Laval-Mettmann, Laval-Gandia, Laval-Lovech, Laval-Suceava ; du comité de jumelage-coopération Laval-Garango ; ainsi que des associations Laval-Québec, Laval-Grèce, Mayenne-USA et Laval Interjumelages.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani et Didier Pillon).

Le Maire

Signé : Florian Bercault